

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA18 17309**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 7 février 2019 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17309 : Règlement autorisant un emprunt de 2 763 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 13 février 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate